

Cross de Tahiti

Règlement.

Article 1 – Organisateur.

Le Cross-country de Tahiti est organisé par la fédération d'athlétisme de Polynésie française. Il est le support du championnat annuel de cross-country de Polynésie française.

Il est également qualificatif pour les championnats du monde à Bathurst le 18 février 2023, 1 H et 1 F.

Cette épreuve est inscrite au classement Top Ten Running et bénéficie d'un coefficient de 2.

Article 2 – Date, lieu et horaires.

Date : **Samedi 3 décembre 2022** à partir de 14h00. (Sujet à modification selon contraintes imposées).

Lieu : Domaine d'Atimaono Pk 41 côte ouest.

Les départs des différentes courses seront donnés à partir de 14h30 (horaires sujets à modifications).

14h30 Benjamins/Benjamines - Minimes F	15h00 Minimes M - Cadettes – Juniors F
15h30 Cadets – Juniors M	16h00 Espoirs M/F – Seniors M/F – Masters M/F

Une animation **Kid Cross** sera organisée pour les enfants nés **après 2011**.

Article 3 – Circuit. *Voir également nota en fin de document*

- Le circuit sera tracé dans le parc. Il sera matérialisé par de la rubalise de part et d'autre du parcours. Sous peine de disqualification, il sera interdit aux concurrents de passer sous la rubalise dans le but de raccourcir le parcours.
- En fonction de la catégorie, un nombre de tours est imposé. Tout athlète n'ayant pas fait la totalité des tours par rapport à sa catégorie sera disqualifié.
- Les tours seront comptés par l'équipe « compte tours » de la fédération.
- Les lignes des départs et d'arrivées seront matérialisées au sol.
- Le chronométrage électronique sera assuré par CET DAG System Polynésie.

3.3 – Distances : Le parcours est organisé autour d'une boucle de deux km. Il est susceptible d'être modifié en fonction de certaines contraintes.

14h30 Benjamins/Benjamines- Minimes F	2 km	soit une boucle.
15h00 Minimes M - Cadettes – Juniors F	4 km	soit 2 boucles.
15h30 Cadets – Juniors M	6 km	soit 3 boucles.
16h00 Espoirs M/F – Seniors M/F – Masters M/F	10 km	soit 5 boucles.

Article 4.1 – Participation.

Ce cross-country est ouvert à tous, licenciés compétition ou athlé-running FAPF ainsi qu'aux non-licenciés FAPF à partir de la catégorie Benjamin (athlètes nés en 2011 ou avant).

La date limite pour prendre une licence à la FAPF afin de participer à ce championnat est fixée **au jeudi 1^{er} décembre 2022** (date de transmission du bordereau par le club), pour une saisie sur SIFFA par le club le samedi au plus tard.

Dans le cadre de la convention USSP/FAPF ces courses sont ouvertes aux licenciés USSP qui représenteront à ce moment là leur établissement scolaire. Classement hors championnat.

Étant un championnat, le port du maillot club est obligatoire durant toute la compétition ainsi que sur les différents podiums.

Article 4.2 – Certificat médical.

Pour les non licenciés à la FAPF ou à la FFA ou à la FTTri (triathlon), un certificat médical, original ou photocopie, de non contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition** ou **de la course à pied en compétition** ou **du triathlon en compétition** ou **activité sportive en compétition** datant de moins d'un an le jour de la course sera exigé lors de l'inscription. Ce document sera conservé par l'organisation (pas de restitution à l'issue de la course).

Article 5 – Lieu et droit d'inscription.

Pour les non licenciés à la FAPF, les inscriptions se feront au Magasin **OLYMPIANS SPORTS** à Fare-Ute à partir du **lundi 14** novembre et jusqu'au **vendredi 2** décembre 2022 à 11h00 ou en ligne sur www.fenuamoove.pf jusqu'au vendredi 2 décembre à 12h.

Le droit d'inscription est fixé à 2 000 F.

Les licenciés FAPF qui iraient s'inscrire individuellement chez Olympians Sports ou sur le site « Fenua Moove », devront s'acquitter du droit d'inscription de 2 000 F.

Les inscriptions tardives sont aussi possibles le jour de la course à partir de 14h et jusqu'à 16h00 au plus tard contre un droit d'inscription porté à **2 500F**. licenciés et non licenciés. Les chèques devront être établis à l'ordre de « Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française » ou « FAPF ».

Pour les licenciés FAPF : L'inscription est **gratuite** et se fera obligatoirement par l'intermédiaire des clubs. Elles devront être transmises via le fichier xls habituel fourni par la direction technique aux clubs. Dernier délai pour l'envoi du fichier par les clubs le **mercredi 30 novembre 23h59**.

Pour les scolaires, étant licenciés à l'USSP, l'inscription est gratuite. Un fichier EXCEL sera transmis aux établissements et devra être retourné à dt@fapf.pf au plus tard le 01/12.

Article 6 – Ravitaillements.

Sauf pour la 1ère course (BE et MI F), ravitaillement interdit en dehors du poste de ravitaillement. Avertissement à la 1ère infraction, Disqualification en cas de 2ème infraction

Un poste de ravitaillement en eau sera disponible au départ et à l'arrivée ainsi que sur le parcours au niveau de la ligne de départ.

Un athlète peut porter avec lui, tout ravitaillement ou toute boisson, à condition que ce soit depuis le départ ou après récupération à un poste officiel. Ce qui autorise gourdes et camelback. (Cf. § 5-3 réglementation running 2021).

Article 7 – Port du maillot.

Cette épreuve étant un Championnat de Polynésie Française, les athlètes licenciés de la FAPF devront obligatoirement revêtir un maillot aux couleurs de leur club durant toute la compétition y compris sur le podium lors de la remise des médailles.

Les autres participants devront revêtir un maillot selon leur convenance (pas de torse nu).

Article 8 – Dossards.

Les dossards seront disponibles sur place au secrétariat le jour de la course à partir de 14h00, éventuellement contre remise du certificat médical (ou copie du CM) pour les non-licenciés (inscriptions tardives). Ils devront être épinglés devant de manière à être facilement visibles par les officiels de courses sur le parcours et à l'arrivée.

Article 9 – Acceptation du Règlement.

L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Les participants devront se soumettre au règlement technique de la course.

Les points de règlement et de sécurité seront rappelés par le Juge Arbitre de l'épreuve, peu avant le départ.

Article 10 – Classement.

Pour les licenciés **compétition** FAPF, un titre de **Champion de Polynésie Française de cross-country** sera décerné dans chacune des catégories suivantes : Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 1, 2, 3 et 4 Hommes et Femmes.

A noter : 1 seule catégorie pour ES / SE

Pour les Masters les tranches d'âges suivantes seront prises en compte ;

MA1 1974 à 1988 - MA2 1964 à 1973 - MA3 1954 à 1963 - MA4 1953 et avant

Les licenciés athlétisme FAPF et les non licenciés ne sont pas éligibles au classement du Championnat de Polynésie Française.

Toutefois, un classement scratch Féminin et Masculin sera établi (ouvert à tous).

*Pour rappel, le classement **Top Ten Running** est ouvert uniquement aux licenciés FAPF. Le port du maillot club est obligatoire.*

Article 11 – Récompenses.

- Les 3 premiers licenciés compétition FAPF de chaque catégorie seront récompensés dans le cadre du Championnat de Polynésie Française (Médaille Or, Argent et Bronze)
- Les trois premiers du classement scratch Hommes et Femmes (Trophée).
- Un trophée *performance club FAPF* ; classement par addition des temps des 3 premiers hommes et 3 premières femmes par club.
- Le club FAPF le mieux représenté (Trophée)
- L'association civile, militaire ou entreprise, non affiliée à la FAPF la mieux représentée (Trophée)
- Un Tshirt souvenir offert « **DIFFERENTS PARTENAIRE** » sera attribué à chacun des arrivant contre restitution du dossard après l'arrivée.

Article 12 – Couverture médicale et assurance.

La couverture médicale sera assurée par la Fédération Polynésienne de Protection Civile. Une assurance de type RC sera prise par l'organisateur pour les non licenciés.

Article 13 – Réclamations.

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge Arbitre accompagnée de la somme de 5 000 F. dans un délai maximum de vingt minutes après l'affichage des résultats officiels.

En cas de non recevabilité, les 5 000 F. seront retenus par la FAPF.

Article 14 – Jury d’appel.

En cas de réclamation, un jury d’appel se réunira pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce jury sera composé du directeur de la réunion, du juge arbitre, et du juge concerné par le motif de la réclamation.

Article 15 – Divers

15.1 – Droit à l’image : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d’assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.

15.2 – consignes d’utilisation du Domaine d’Atimaono.

Le respect des lieux est impératif.

Il est formellement interdit de cueillir fleurs, feuilles, fruits ou toute autre partie des arbres et plantes du parc. En un mot de dégrader le site et/ou les installations.

Parcours de principe voir annexe.

ANNEXE au règlement.

Championnat de Polynésie française de cross country – Samedi 3 décembre 2022 – Domaine d'Atimaono Pk 41.ouest.

Parcours de principe.

